

L'action sur notre territoire :

Afin de promouvoir la pratique du broyage à domicile par le biais de la location, la communauté de communes :

- > engage des partenariats avec les professionnels pour qu'ils s'équipent en matériels de qualité répondant à l'attente des usagers ;
- > favorise des coûts de location de broyeurs accessibles à tous en remettant des **bons de réduction de 25 €** pour prendre en charge une partie de ce coût ;

BON DE RÉDUCTION POUR LA LOCATION D'UN BROYEUR DE DÉCHETS VERTS

presqu'ilecrozon
Service déchets

Bon n° : _____
Date : _____
Référence abonné : _____
Nom : _____
Adresse : _____
Valeur : 25 €

Signature de l'utilisateur _____
Signature et cachet du magasin _____
Signature du Service déchets _____

Validité du bon : 1 an à compter de la date de remise du bon.

Ces bons sont cumulables, faites le calcul :

- 2 voisins empruntent un broyeur pour 1 journée.
- > Coût de la location à la journée = 100 € (tarif estimatif)
- > Déduction appliquée = 2 bons de 25 € = 50 €
- > Reste à charge = 50 € partagés entre les deux voisins soit 25 € par voisin, soit **le quart du coût de départ.**

Pour tous renseignements et pour retirer vos bons de réduction, adressez-vous à la communauté de communes au :

02 98 27 24 76

Participation de la communauté de communes du Cap Sizun



fiche ACTION

« Mieux vaut prévenir que guérir... »

Cet adage bien connu va devoir s'appliquer dans le monde des déchets si l'on souhaite diminuer les quantités et la toxicité des déchets à traiter.



**RÉDUISONS
VITE NOS DÉCHETS,
ÇA DÉBORDE.**

Le saviez-vous ?

Les déchets ne sont que la partie visible du gaspillage qui est fait des ressources naturelles de la planète. En effet, jeter 1 kg de déchets revient à jeter dans la nature les 100 kg de ressources qui ont été nécessaires à la fabrication de l'objet ou de l'emballage.

La communauté de communes encourage les actions suivantes :

- > **Composter ses bio déchets**
- > **Réduire ses déchets de tailles**
- > **Adopter le STOP PUB**
- > **Préférer l'eau du robinet**
- > **Pratiquer les éco-achats**
- > **Récupérer, Réparer, Réutiliser**

Plus d'informations sur le site de la communauté de communes :

www.comcom-crozon.com

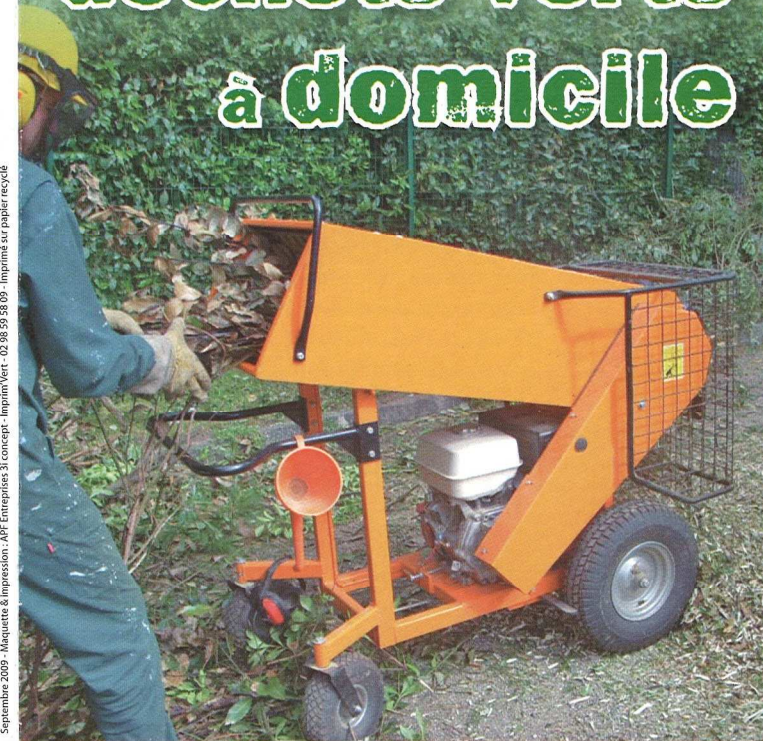
La communauté de communes participe aux semaines nationales de la réduction des déchets depuis 2007 :

www.reduisonsnosdechets.fr

fiche ACTION

Réduire sa production de déchets

Broyer ses déchets verts à domicile



Septembre 2009 - Maquette & impression : APF Entreprises 3i concept - Impression : Imprim'Vert - 02 98 55 58 09 - Imprimé sur papier recyclé



[Bon à savoir :

Sur la presqu'île de Crozon, nous produisons plus de 5 000 tonnes de déchets verts, tontes et tailles de haies par an, soit plus de 300 kg pour chaque habitant. Ces déchets peuvent aujourd'hui être acceptés sur la plate-forme de déchets verts de Kerdanvez, mais leur traitement coûte de plus en plus cher à la collectivité, donc à l'utilisateur et nécessite l'aménagement de nouvelles aires d'accueil. De plus, les déplacements importants liés à ces déchets ne sont pas sans effet sur notre environnement.



[Les bonnes raisons :

Lorsque l'on taille ses haies, arbres et arbustes, il en résulte un volume important de déchets verts qui, une fois broyé, permet de :

> récupérer un paillage ou un amendement 100% naturel, gratuit et de qualité.

Recherché par tous les jardiniers, le broyat de végétaux, riche en matières organiques, va permettre d'améliorer la structure du sol tout en le fertilisant s'il est utilisé en amendement. C'est également un excellent paillage qui évitera une consommation excessive en eau et produits phytosanitaires.



> mieux réussir son compost des déchets de cuisine :

Avec l'apport d'éléments carbonés, secs et structurants du broyat, le compostage des déchets de cuisine sera facilité. Il sera également possible de composter une partie plus importante de gazon.

> participer à la diminution des coûts de traitement :

Les déchets traités collectivement sur les plates-formes de compostage font l'objet d'une intervention d'une entreprise pour le broyage et le tamisage. Cela représente un coût de plus de 50 000 euros par an pour la collectivité.

> éviter les coûts de transport facturés par les professionnels :

Si vous faites appel à un professionnel ou à une personne employée en Chèque emploi service, l'évacuation des vos déchets verts va avoir un coût. Au même tarif, il peut vous être proposé de les broyer à votre domicile. Parlez-en avec votre intervenant.



[En pratique :

Suivant la quantité de déchets à broyer, le type de branchages et la fréquence des tailles à l'année, vous pourrez :

> Acheter votre matériel :

On peut trouver dans le commerce des broyeurs, le plus souvent électriques, pouvant convenir aux petits jardins pour des quantités peu importantes de tailles de faible diamètre.

Attention : le prix d'un matériel de qualité reste élevé. De plus, l'entretien du matériel peut rapidement devenir un poste de dépense important.

Les broyeurs électriques de premiers prix présentent souvent un débit insuffisant.



> Avoir recours à la location :

Passer par la location, c'est profiter en sécurité d'un matériel professionnel adapté, aux normes et performant, notamment pour les broyeurs thermiques, sans craindre les pannes et les casses. Le travail en sera largement moins fastidieux (débit important). De plus, rien ne sert de réaliser un investissement important dans un matériel que l'on n'utilisera que 1 à 2 fois dans l'année.

Attention : la location peut paraître encore un peu chère.